

Intervention liste minoritaire au Conseil municipal du 8 avril 2026

Par mail du 1^{er} avril (et non, ce n'était pas une blague !), nous avons attiré votre attention sur la mise en place annoncée de 4 commissions au lieu des 6 initiales, avec la suppression de la commission des Finances et celle de la commission Communication et citoyenneté.

D'une part, cette décision va à l'encontre de l'article 6 du règlement intérieur, signé par vous-même en 2020, ce qui constitue un vice de procédure.

D'autre part, l'absence de commission des Finances est un risque majeur, tant sur le plan juridique que sur le plan de la transparence démocratique.

Si vous persistiez, nous nous réserverions la possibilité de vérifier la légalité de cette organisation.

Dans tous les cas, nous proposerons notre candidature afin que soit respecté le principe de représentation proportionnelle et pour participer, de façon constructive, au fonctionnement de ces commissions.

Enfin, nous demandons à pouvoir nous remplacer au sein du groupe minoritaire dans ces commissions afin que notre groupe puisse être systématiquement représenté.